

5.5 LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Dans l'élaboration de politiques visant à promouvoir la croissance économique, le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur ce qui est une intervention gouvernementale légitime sur les marchés et ce qui ne l'est pas. La mise en oeuvre de l'ALE, loin de résoudre ces différends, risque plutôt de les exacerber en y ajoutant des pressions pour l'harmonisation des politiques. Ces pressions auront des retombées importantes dans le domaine délicat de la politique industrielle.

Dans son sens le plus large, la politique industrielle peut être définie comme l'orientation et la nature de la somme des efforts publics *et* privés d'un pays tendant à modeler l'activité économique et à influencer la croissance. Bien que tous chantent les vertus des marchés, bien peu de pays, ou d'administrations à l'intérieur des pays, et surtout les pays dont la croissance est la plus rapide, sont prêts à renoncer à la possibilité de déterminer, du moins d'un point de vue stratégique, la nature et l'orientation de leur croissance. La politique industrielle porte aujourd'hui non seulement sur le secteur traditionnel — le secteur manufacturier — mais aussi sur le secteur des services, sur les finances, sur la recherche et le développement et sur l'éducation.

De nombreux spécialistes du commerce international croient aujourd'hui que la politique industrielle d'un pays doit être fondée sur le concept d'un avantage comparatif dynamique¹³⁰ — la gestion de la concurrence — soit parce qu'ils croient que c'est la meilleure stratégie, ou parce que cela est nécessaire, étant donné que très peu de gouvernements adhèrent totalement à la théorie des échanges totalement libres et ils sont encore moins nombreux à l'appliquer.

Il existe diverses formes de politique industrielle allant du dirigisme d'État, qui suppose une intervention directe du gouvernement dans la totalité ou une partie de l'économie, à la politique de libre entreprise totale où une «main invisible» guide la prise de décisions avec le marché en faveur des intérêts particuliers et collectifs et où l'intervention du gouvernement est limitée, quand elle existe, à la protection des droits de propriété. Toutefois, entre ces deux extrêmes, il y a toute une gamme de politiques cadres et de politiques d'encouragement qui reflètent les diverses conceptions de la politique industrielle.

À part le fait que la politique industrielle peut prendre une multitude de formes et comprendre diverses mesures politiques, elle peut être modelée par une foule d'intervenants institutionnels comprenant des entreprises privées ainsi que les gouvernements et les sociétés d'État.

¹³⁰ Les économistes néo-classiques définissent l'avantage comparatif comme une force plus ou moins statique découlant de la richesse d'un pays en ressources, en main-d'oeuvre et en capital et des efforts qu'il déploie pour trouver le moyen le plus efficace d'exploiter ces richesses en tenant compte de leur composition particulière. On dit qu'il y a «avantage comparatif dynamique» lorsqu'un pays peut choisir les industries ou les secteurs qu'il souhaite rendre compétitifs en modifiant la situation concurrentielle à l'intérieur de ses propres frontières pour favoriser un facteur par rapport à un autre et promouvoir ainsi une activité économique, une industrie ou une entreprise particulière.